

AVENANT n° 3

au

Projet de Site 2007/2011

du Centre de

L'ADAPT - VIRAZEIL

Activités sportives à l'extérieur de l'établissement

Nous indiquions dans le projet d'établissement du CMPR, et plus précisément au sein de l'objectif n°3 intitulé projet médical, de soins infirmiers, de rééducation, au point 3-3-7 - Sports et Handicaps :

« Nous constatons lors des prises en charge de rééducation, un manque de force et d'endurance chez nos patients gênant une activité soutenue ou une reprise professionnelle à plein temps. Seul un réentraînement physique et sportif intensif peut pallier ce défaut.

Le but est de rendre opérationnels physiquement à la sortie du Centre nos patients. Il n'est pas possible à nos kinésithérapeutes souvent en sous effectif d'assurer cette prise en charge.

La réflexion nous a amenés à la nécessité d'avoir un moniteur de sport qui pourrait intervenir au CMPR pour les activités de piscine et activités de musculation globale et dans le cadre du reconconditionnement à l'effort des patients relevant de pathologies orthopédiques ou de pathologies neurologiques avec séquelles modérées. Il pourrait aussi intervenir pour les stagiaires du CRP.

Un « parcours santé » pourrait être aménagé devant et autour du château et la salle de musculation pourrait être complétée. »

Cette activité se déroule également à l'extérieur de l'établissement systématiquement en présence d'un moniteur de sport dûment qualifié. Elle a lieu au sein de la piscine municipale de Marmande, du club de tennis de table de Marmande, et pourra être étendue à d'autres clubs dûment affiliés.

L'activité sportive à l'extérieur de l'établissement suppose :

-une demande écrite du patient précisant la nature de l'activité, la fréquence et la période

-un accord écrit du médecin MPR référent

-la traçabilité de ces 2 documents dans le dossier du patient

Le transport est assuré par un véhicule adapté de notre établissement, conduit par le moniteur de sport.

